

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BREGY

Par un arrêté communal d'ouverture de l'enquête publique en date du 21 décembre 2020, Monsieur le Maire de Brégy a ouvert l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLU de la commune de Brégy

L'enquête publique se déroulera du samedi 9 janvier au mardi 9 février 2021.

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme pour une durée de 31 jours consécutifs à partir du 9 janvier 2021 jusqu'au 9 février 2021.

Monsieur Christophe BACHOLLE, exerçant la profession de consultant en agronomie et environnement, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-8 du code de l'environnement, le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables au projet, plan ou programme et notamment :

- Le dossier de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme composé notamment : de la délibération de prescription de la modification du PLU, de la notice de présentation et de justification tenant lieu de rapport de présentation, des Orientations d'Aménagement et de Programmation, du règlement écrit (extrait) et du règlement graphique, des emplacements réservés.

Le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Brégy, les avis émis sur le projet par les collectivités ou organismes associés ou consultés ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Brégy pendant 31 jours consécutifs du samedi 9 janvier 2021 au mardi 9 février 2021 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire enquêteur qui les visera et les annexera audit registre à l'adresse suivante : Mairie de Brégy 1 place du Docteur Gilbert 60440 Brégy

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet : www.mairiedebregy.fr et les observations pourront être effectuées à l'adresse mail suivante :

Mairie.de.bregy@orange.fr

Pendant l'enquête publique, toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du maire.

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de Brégy les :

- **Samedi 9 janvier 2021 de 10 h 00 à 12 h 00,**
- **Mardi 27 janvier 2021 de 16 h 00 à 18 h 00,**
- **Mardi 9 février 2021 de 16 h 00 à 18 h 00.**

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Maire de Brégy son rapport, ses conclusions et avis motivés.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Département de l'Oise et à la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens.

Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet hébergeant le dossier d'enquête publique pendant un an.

Monsieur le Maire

Benoît HAQUIN